

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
TARIFS VAE et VES* DES DIPLOMES NATIONAUX
A COMPTER DU 12/12/2024

Mise à jour des tarifs datant du 14/03/2023, validée au CA du 12/12/2024

* VAE : Validation des acquis de l'expérience / VES : Validation des études supérieures

Bénéficiaire	Prise en charge	Frais de recevabilité	Prestation accompagnement pédagogique (facultatif)	Prestation jury (obligatoire)	Montant total	Prestation accompagnement renforcé (facultatif)	Prestation d'accompagnement méthodologique seul (3)	Prestation Jury VES	Frais d'abandon (4)
Bénéficiaire du RSA (1)	Avec ou sans prise en charge d'un organisme	x	0 €			x	0 €	800 €	x
Demandeurs d'emploi (2)	Avec ou sans prise en charge d'un organisme y compris pour les financements "Chéquier VAE"	x	800 €	500 €	1 300 €	1 200 €	500 €	800 €	x
Autre statut	Sans prise en charge d'un organisme	x	1 200 €	800 €	2 000 €	X	500 €	800 €	500 €
	Avec prise en charge d'un organisme	x	2 400 €	1 600 €	4 000 €	X	500 €	800 €	500 €
VAE Doctorale	Sans prise en charge d'un organisme	600 €	1 600 €	800 €	3 000 €	x	x	x	500 €
	Avec prise en charge d'un organisme	800 €	3 200 €	1 600 €	5 600 €	x	x	x	500 €

Précisions des montants et modalités d'application des tarifs VAE

Tarifs auxquels s'ajoute le paiement des droits d'inscription en vigueur pour tous les candidats, quel que soit leur profil.

En cas de prise en charge partielle, la différence entre le tarif et la prise en charge est facturé à l'entreprise (en totalité) ou au candidat (dans la limite du tarif individuel).

(1) Candidat justifiant d'une attestation d'inscription au RSA de moins de 3 mois

(2) Candidat justifiant d'une attestation d'inscription au Pôle emploi de moins de 3 mois

(3) Un accompagnement méthodologique assuré par le conseiller VAE de l'Université est proposé pour les candidats ne bénéficiant pas d'un accompagnement pédagogique

(4) Les frais d'abandon sont facturés au candidat uniquement si l'Université n'a rien perçu au titre d'un financement Tiers.